



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accompagnement aux installations de chaleur renouvelable

ADEME Ile-de-France

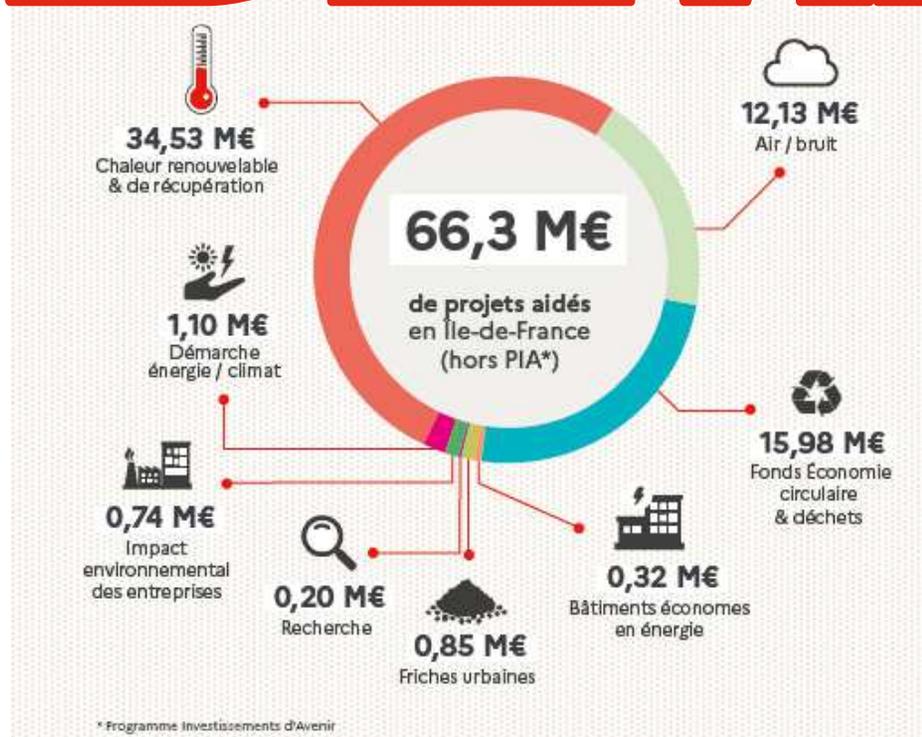
Catherine Chou – Chargée de mission Transition Énergétique

PLAN D'AMIS

« À L'ADEME, NOUS MOBILISONS ET ACCOMPAGNONS LES CITOYENS, LES TERRITOIRES ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR RENDRE POSSIBLE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UNE SOCIÉTÉ SOBRE ET SOLIDAIRE, CRÉATRICE D'EMPLOIS, PLUS HUMAINE ET HARMONIEUSE. »

DÉCHETS, MOBILITÉ, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SITES POLLUÉS, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION...

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle est composée d'un siège national et de directions régionales.



Budget ADEME Ile-de-France 2020

La démarche ENR'Choix

L'origine de la démarche EnR'Choix

Suite à la réalisation du SRCAE (automne 2012) et notamment à l'étude des différents potentiels d'EnR&R de la Région → nécessité de prioriser les ressources d'EnR&R afin de parvenir aux objectifs de la loi TECV.

Les objectifs partagés par la Région Ile-de-France, l'ADEME et les services de l'Etat, suite au SRCAE, étaient donc de :

- 1/ faire connaître la priorisation régionale
- 2/ mieux connaître le gisement chaleur fatale
- 3/ adapter nos outils financiers à cette priorisation (incitation à travers les aides)

La démarche EnR'Choix est aujourd'hui un outil d'aide à la décision à destination des territoires.

EnR'CHOIX

LE BON CHOIX THERMIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE

En savoir plus : www.enrchoix.idf.ademe.fr

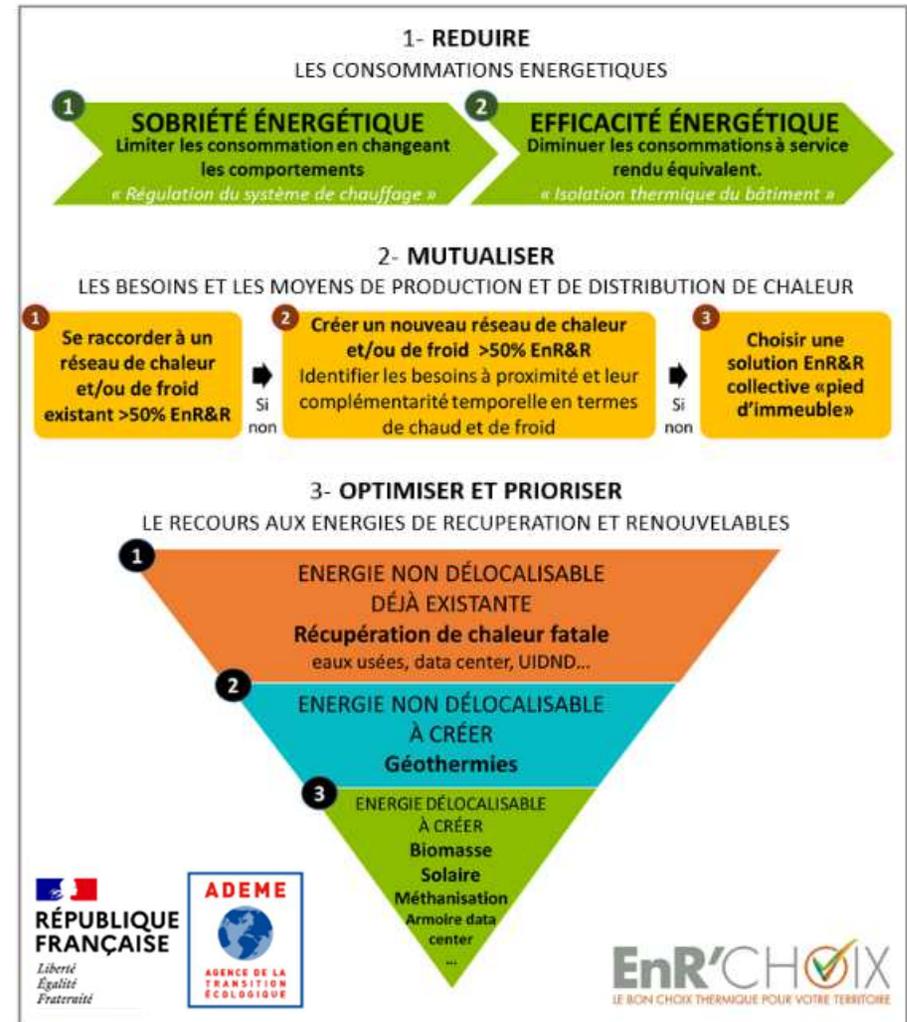
La démarche ENR'Choix

La démarche EnR'Choix constitue pour l'ADEME et la Région **un critère essentiel de sélection des projets** dans le cadre des Appels à projets Chaleur Renouvelable :

- L'outil se situe en aval d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique
- L'outil se situe en amont des études de faisabilité

L'outil EnR'Choix contient également un centre de ressource :

- Exemples d'opération
- Guides et cahiers des charges
- Bonnes pratiques
- Renvoi vers des cartes de potentiel des besoins et des sources EnR&R
- Etc.



Les accompagnements de l'ADEME et de la Région

Aides aux installations de production et de distribution de chaleur renouvelable

Aides à la décision

- Études de faisabilité, schémas directeurs
- Au fil de l'eau
- Financement ADEME + Région de 50 à 70% des coûts éligibles, plafonnés à 100k€

Aides à l'investissement

- 6 appels à projets annuels et thématiques :
 - Réseaux de chaleur et de froid (création ou extension)
 - Boucles d'eau tempérée géothermiques
 - Chaleur fatale
 - Géothermie profonde
 - Géothermie superficielle (installation > 25 MWh EnR/an)
 - Biomasse (installation > 1 200 MWh EnR/an)
 - Solaire thermique au fil de l'eau (installation > 25 m²)
- Critères d'éligibilité et modalités de financement propres à chaque appel à projets

Plateforme AGIR <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Sur la page du dispositif, vous pourrez télécharger

- Le règlement de l'appel
- Les volets à remplir pour candidater :
 - Volet administratif
 - Volet financier
 - Volet technique
 - Autres pièces à joindre selon l'appel

Dépôt du dossier de candidature :

- ADEME [plateforme AGIR](#)
- Région [plateforme MES DEMARCHES](#)

/!\ Toute demande d'aide doit être déposée avant un engagement ferme de réalisation de l'opération (devis signé, marché notifié,...)



Contrats de développement des EnR&R thermiques

Dispositif de l'ADEME

Pour quels types de projets ?

Ensemble d'installations de production de MWh EnR&R (géothermie superficielle, pompes à chaleur sur eaux usées, récupération de chaleur fatale, chaufferies biomasse, solaire thermique) en une seule demande de subvention sur un périmètre défini :

- Un ensemble de patrimoine dont le porteur est gestionnaire/propriétaire > **Contrat patrimonial**
- Un territoire géographique couvert par le porteur de projet > **Contrat territorial**

Qui peut en bénéficier ?

Contrat patrimonial : bailleurs, collectivités, entreprises, association, établissements de santé et médico-sociaux, ... toute personne morale propriétaire/gestionnaire de patrimoine

Contrat territorial : collectivités territoriales, EPCI, EPT, ... à l'exception de l'Etat

Contrats de développement des EnR&R thermiques

Dispositif de l'ADEME

Quels sont les critères d'éligibilité ?

OBJECTIFS CHIFFRÉS DU CONTRAT

- ✓ Au moins 3 installations pour le contrat patrimonial
10 installations pour le contrat territorial
- ✓ Seuils mini Fonds Chaleur
 - Si géothermie superficielle/PAC sur eaux usées, au moins 25 MWh EnR/an
 - Si solaire, au moins 25 m² ;
 - Si biomasse, au moins 1 200 MWh/an
- ✓ Chaque installation doit répondre aux critères d'éligibilité du Fonds Chaleur
- ✓ Respect de la démarche EnR'Choix

Et si je n'ai qu'un seul projet ?

Vous pouvez très bien inscrire votre projet dans un Contrat territorial s'il en existe en cours sur votre territoire.

Pour savoir si un contrat est en cours sur votre territoire, contactez l'ADEME IDF pour connaître la liste des contrats territoriaux en cours :

catherine.chou@ademe.fr

Vous obtiendrez alors par ce biais les financements possibles pour votre projet (aides aux études et aides aux investissements)

Déroulement

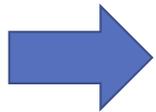
Par le biais d'un seul contrat, vous pouvez bénéficier de plusieurs aides financières :

- 1 Financement des études, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**
 - 50 % à 70% maximum selon la taille du bénéficiaire (Système d'aide de la réalisation)
 - Versement unique après la réalisation de l'étude

- 2 Financement des investissements ENR :**
 - Attribution de subvention pour l'ensemble des installations ENR, application des forfaits Fonds Chaleur à chacune des installations
 - Une avance et des versements intermédiaires possibles au fur et à mesure des mises en service des installations EnR
(exceptions faites pour les installations importantes soumises à analyse économique, qui seront accompagnées individuellement)

Êtes-vous intéressés par une réunion pour en savoir sur les installations de production EnR&R à l'échelle d'un établissement de santé / établissement médico-social ?

- Présentation des différents types d'installations de production EnRR : chaleur fatale, géothermie, biomasse, solaire thermique
- Avantages / intérêts de ces installations pour les établissements de santé
- Retours d'expériences d'installations de production
- Présentation des aides : études et investissements



Si oui, merci de compléter le questionnaire suivant :
<https://response.questback.com/ademe/wsil6a2qu>
Ou d'envoyer un mail à catherine.chou@ademe.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Claire FLORETTE
Responsable du pôle Transition Energétique

Camille BATTEUX
Référente bâtiment

Catherine CHOU
Responsable Chaleur Fatale et réseaux de chaleur

Nathalie HEBRARD
Responsable Géothermie profonde et réseaux de chaleur

Matthieu MEFFLET-PIPEREL
Responsable Géothermie de minime importance et réseaux de chaleur

Garance PETIT
Responsable Biomasse Energie et réseaux de chaleur

Meriem OUCHIKH
Responsable décarbonation des industries

Pierre-Louis CAZAUX
Responsable décarbonation des industries

Adresses mail :
prenom.nom@ademe.fr